



VILLE de HOUDAN

Affaire suivie par :
Irène DUARTE, Secrétariat Général
secretariat@villehoudan.fr

Monsieur Jean-Marie TETART
Maire de Houdan
A
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

Houdan, le lundi 9 décembre 2024

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convoquer à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

*Mardi 17 décembre 2024 à 20 heures 30
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville*

ORDRE DU JOUR

- PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024 AU 28 NOVEMBRE 2024.
- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2024.

Rappel quorum : Comme le stipule l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente d'où l'importance que le quorum soit atteint.

1. AFFAIRES GENERALES :

- Maintien ou non du poste d'Adjoint au Maire- actualisation du tableau du conseil municipal.

2. FINANCES :

- Décision modificative n° 3 sur le budget principal 2024 de la ville,
- Investissement – inscriptions des crédits ouverts dans la limite du quart des crédits inscrits au budget principal 2024 de la Ville.

3. CIRCULATION - STATIONNEMENT :

- Modification des tarifs de stationnement parcs fermés.

4. LOGEMENT ET HABITAT :

- Convention de gestion de mise en œuvre OPAH – RU avec la CCPH.

5. COMMANDE PUBLIQUE :

- Adhésion au groupement de commandes avec la CCPH pour l'acheminement et la fourniture d'électricité.

.../...

6. FONCIER – PATRIMOINE COMMUNAL :

- Convention d'occupation des locaux de la Tannerie avec l'Association Regard Parole,
- Opération d'aménagement de la Tour – cession de la parcelle AH 314 (lot 5) – Chemin Brûlé.

7. EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Fixation du tarif de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

8. RESSOURCES HUMAINES :

- Mise en place du régime indemnitaire des agents de police municipale,
- Signature de la convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales.

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Marie TETART
Maire



Publié le 11/12/2024